

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2019

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Pierrette MARTEAU, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absents : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 26/04/2019

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 26 mars 2019

Claude MEUNIER demande à ce que soit précisé le nombre de personnes présentes lors de la fête de l'eau du 23 mars 2019. Emilie CLOCHARD indique qu'il y avait environ 45 personnes sur l'ensemble de la journée. Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Spectacle CARABOSSE

Délibération 20/2019

A l'occasion des 10 ans du festival de théâtre « Tous En Scène », il est proposé de faire intervenir la compagnie Carabosse le vendredi 10 mai à 22h30, place Saint Médard. La compagnie Carabosse parcourt le monde depuis de nombreuses années afin d'offrir un théâtre de rue généreux qui s'adresse à tous, de jouer à transformer l'espace public, en mêlant l'écriture poétique et humaine, la flamme dans tous ses états, le fer, le son, l'humour. Cette compagnie propose un spectacle, composé d'installation de feu, intitulé « Par les temps qui courent... » un carnet de voyage à destination de tous. Stéphane PELLETIER rappelle que c'est une belle opportunité de pouvoir proposer un spectacle de qualité gratuit, ouvert à tous. Il précise que les élèves des groupes scolaires du canton de Champdeniers assisteront aux répétitions de la troupe, le jeudi 9 mai.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la proposition de la compagnie Carabosse pour un spectacle le vendredi 10 mai 2019 pour un montant de 2000 € TTC.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession du droit d'exploitation de ce spectacle***
- ***De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'aide à la diffusion en milieu rural.***

b) Convention SIGIL

Délibération 21/2019

La convention de partenariat avec le SIGIL (Système d'Information Géographique d'Intérêt Local) arrive à son terme. Monsieur le Maire propose de la renouveler permettant ainsi de continuer à échanger et utiliser les documents cadastraux dans le cadre notamment de la gestion de l'urbanisme sur le territoire communal. C'est un outil essentiel à la gestion des espaces communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la proposition de convention du SIGIL pour une durée de 5 ans à raison de 700 € HT par an.***

c) **Ouverture de poste**

Délibération 22/2019

Suite à la proposition d'avancement de grade d'un agent technique et à l'avis favorable de la Commission administrative Paritaire (CAP) en date du 25 mars 2019, Monsieur le Maire propose d'ouvrir le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019.***

d) **Tivoli**

Délibération 23/2019

La commune a fait l'acquisition de 2 Tivolis pliants, l'un de 6m x 3m et l'autre de 3m x 3m. Ces tivolis sont proposés à la location aux habitants de la commune, pour des installations uniquement sur le territoire communal.

Ils seront mis à disposition des associations de la commune, et ce gratuitement.

Cela signifie que le grand tivoli ne sera plus loué aux particuliers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Tarifs :

La caution est fixée à 500€

Tarif de location exclusivement aux particuliers résidant dans la commune :

6m x 3m : 50 € le WE

3m x 3m : 25 € le WE

Ci-joint en annexe le règlement intérieur et le contrat de location du TIVOLI.

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision***
- ***Annule la délibération du 29 juillet 2010 autorisant la location du grand Tivoli qui désormais ne sera plus disponible à la location.***

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) **CAN**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la dernière réunion de la CAN du 8 avril. L'assainissement a été à l'ordre du jour. L'assainissement collectif n'est plus la solution privilégiée. La mise en place d'un état des lieux commune par commune, parcelle par parcelle est programmé. Cette réflexion est un point positif selon Monsieur le Maire. Un état des lieux du territoire permettra ainsi de dégager des priorités. Monique MATHIS, déléguée SECO, regrette que depuis l'intégration de la commune à la CAN, il n'y ait eu aucun contrôle des installations d'assainissement effectué, excepté lors des transactions immobilières. Un contrôle est préconisé tous les 4 ans. Il n'y a pas eu de contrôle depuis au 10 moins à GERMOND-ROUVRE.

Les membres du Conseil Municipal insistent sur le fait que la mise aux normes des installations d'assainissement devra nécessairement s'accompagner d'une réflexion sur les capacités financières des habitants et notamment les ménages les plus défavorisés.

Les réflexions au niveau communautaire sont intégrées à l'élaboration du SCOT et du PLUI.

Monsieur le Maire informe des nouvelles dispositions de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne qui ne financera plus de nouvelles installations de stations d'épuration. Monique MATHIS s'étonne du fait que la taxe sur le traitement des eaux usées soit toujours versée à l'AELB et que pour autant, celle-ci ne continue pas à contribuer à l'installation de ces stations ?

Enfin, Claude MEUNIER, délégué SECO, aimerait savoir dans quelle mesure les habitants de la commune, élus ou non, seront intégrés à cette étude. Des ateliers de réflexions, réunions de concertations (type étude des zones humides) seraient les bienvenus.

b) Réseau développement durable

Isabelle AUBIAN expose le compte-rendu de la dernière réunion réseau développement durable du 9 avril 2019. Les grands axes du PCAET (Plan Climat Air Energie territorial) ont été présentés et notamment la volonté de diminuer de 30 % les gaz à effet de serre d'ici 2030.

Elle informe de la prochaine animation autour de l'habitat qui se déroulera le vendredi 14 juin, durant le marché, place Saint Médard. Il s'agit d'un « apéro réno », accompagné par l'ADIL79. Cette animation, gratuite et neutre, a pour but d'informer et de sensibiliser les habitants à la rénovation énergétique.

c) Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH)

Claude MEUNIER informe sur de nouveaux chantiers ainsi que sur le Contrat Territorial Milieux Aquatiques qui est en négociation.

d) SECO

La dernière réunion du SECO était le 27 mars. Monique MATHIS présente le compte rendu. Les comptes Administratif et de Gestion ont été adoptés ainsi que Plan Pluriannuel d'Investissement sur 5 ans. Ce dernier prévoit la sécurisation sanitaire de différentes installations, la construction du château d'eau de Surin, etc.

Il y a également eu le renouvellement du contrat de travail du directeur, Mr MERY.

Monsieur le Maire ajoute que le SECO a proposé une convention défense incendie, évoquée par Monique MATHIS lors du précédent conseil municipal. Cette convention va être adressée aux membres du Conseil Municipal afin de débattre prochainement sur l'opportunité ou non de la signer.

4/ Questions diverses

LABEL INTERBIO

Le 29 avril, à la salle culturelle, Monsieur ROUSSEAU, Vice-président InterBio, association interprofessionnelle pour la Région Nouvelle Aquitaine, a remis le label TERRITOIRE BIO ENGAGE à la commune, en présence de Mme LANZY, conseillère régionale, Monsieur le Maire, Monsieur MERY, directeur du SECO, des membres du Conseil Municipal, Hélyett MAZY, en charge de la restauration scolaire, 3 agriculteurs ayant des cultures BIO sur le territoire communal et ayant opéré une transition de leurs exploitations en bio soit sur une partie de leur activité soit sur la totalité: Monsieur DAIRE, Monsieur SAVARIAU, Monsieur SIONNEAU.

Ce label vise à encourager, récompenser et mettre en valeur les collectivités qui ont réussi à atteindre les préconisations du Grenelle de l'Environnement. Les critères en termes de surface agricole cultivée en bio (au moins 8,5%) et/ou d'approvisionnement de leurs restaurants collectifs en bio (au moins 20% de produits bio dans les menus) sont réaffirmées par le Plan Ambition Bio 2017. La commune de GERMOND-ROUVRE est le 6^{ème} commune à être labellisée dans les Deux-Sèvres.

COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Elle se déroulera le 3 mai prochain à 17h.

Le prochain Conseil Municipal est prévu : Mardi 21 mai 2019

Fin du Conseil à 20h40.